

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 3 décembre 2020 à 10 h 30, à huis clos et par visioconférence, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel numéro 2020-074 émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, vice-président de la Régie et maire de Salaberry-de-Valleyfield
Mme Maude Laberge, préfète de la MRC et mairesse de Sainte-Martine
M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, président de la Régie et maire de Saint-Isidore
M. Pierre-Paul Routhier, préfet suppléant de la MRC et maire de Châteauguay

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Sylvain Payant.

Est absent :

M. Christian Ouellette, préfet de la MRC de Roussillon et maire de Delson

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry
M. Gilles Marcoux, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Roussillon
M. Nicolas Chaput, directeur du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon
M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry
Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 26 novembre 2020.

2020-12-57 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Miguel Lemieux
Appuyé par M. Pierre-Paul Routhier
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2020-12-58 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Bruno Tremblay
Et unanimement résolu

D'ajouter le sujet suivant à l'ordre du jour proposé :

- 6.1 Mandat complémentaire d'analyse préliminaire portant sur la conception et à la construction d'un tronçon additionnelle de piste cyclable aux abords du Boulevard des Érables (Salaberry-de-Valleyfield) – Octroi de mandat

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2020
4. Concept préliminaire et estimé budgétaire pour la construction d'un bâtiment sur pieux – Octroi de contrat
5. Affaires administratives
 - 5.1 Comptes payés et à payer au 3 décembre 2020

2020-12-58 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)

6. Varia
 - 6.1 Mandat complémentaire d'analyse préliminaire portant sur la conception et à la construction d'un tronçon additionnelle de piste cyclable aux abords du Boulevard des Érables (Salaberry-de-Valleyfield) – Octroi de mandat
7. Période de questions
8. Levée de la séance

ADOPTÉE

2020-12-59 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

Il est proposé par M. Miguel Lemieux
Appuyé par M. Pierre-Paul Routhier
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2020 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

2020-12-60 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE PORTANT SUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET D'UNE ESTIMATION DES COÛTS EN VUE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE RÉCEPTION DES MATIÈRES ORGANIQUES– OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que dans le cadre de la conception du nouveau Complexe de traitement des matières organiques, la Régie envisage de procéder à l'implantation d'un bâtiment de réception des matières à même les bassins de traitement des eaux de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU qu'à la demande de la Régie, la firme d'ingénierie les Services EXP inc. a transmis une offre de service en date du 26 novembre, au montant de 15 890\$ (taxes incluses), en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité technique et d'une estimation des coûts à prévoir pour la construction de ce bâtiment;

ATTENDU que cette étude inclura l'analyse des deux (2) options suivantes :

- fondation conventionnelle : incluant le retrait et la disposition des matériaux utilisés pour le remplissage des anciens bassins de traitement des eaux du LES, ainsi que le remblayage avec des matériaux compacts ;
- fondation sur pieux : ouvrage de béton et pieux pour les fondations du bâtiment et de la dalle.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Bruno Tremblay
Et unanimement résolu

De mandater la firme d'ingénierie Services EXP pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et d'une estimation des coûts à prévoir pour la construction du bâtiment de réception des matières du futur Complexe de traitement des matières organiques, le tout selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 26 novembre 2020.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document lié à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2020-12-61 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 3 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par M. Miguel Lemieux
Appuyé par M. Pierre-Paul Routhier
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 3 décembre 2020, au montant de 31 070,22\$, soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

VARIA

2020-12-62 MANDAT COMPLÉMENTAIRE À L'ENTREPRISE SHELLEX EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET D'UNE ESTIMATION DES COÛTS EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT D'UN TRONÇON DE PISTE CYCLABLE AUX ABORDS DU BOULEVARD DES ÉRABLES, À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD – OCTROI DE MANDAT

ATTENDU qu'au terme de la résolution numéro 2020-05-21, la Régie a mandaté la firme d'ingénierie Shellex pour la réalisation d'une analyse préliminaire en vue de la relocalisation d'un tronçon de la piste cyclable du Parc régional de Beauharnois-Salaberry, situé aux abords du futur Complexe de traitement des matières organiques;

ATTENDU que lors de la rencontre plénière tenue le 3 décembre 2020, il fut proposé de confier à la firme d'ingénierie Shellex un mandat complémentaire portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité et d'une estimation des coûts à prévoir pour l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable additionnel, aux abords du boulevard des Érables, à Salaberry-de-Valleyfield, assurant la sécurité des cyclistes et permettant l'accès au boulevard Cadieux;

ATTENDU que dans une correspondance datée du 25 septembre 2020, le chargé de projet de l'entreprise Shellex a signifié que le coût à déboursier pour la réalisation de ce mandat additionnelle serait de 3 219,30\$ (taxes incluses).

En conséquence,

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Bruno Tremblay
Et unanimement résolu

De mandater la firme d'ingénierie Shellex pour la réalisation d'un mandat complémentaire portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité et d'une estimation des coûts en lien avec l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable additionnel, aux abords du boulevard des Érables, à Salaberry-de-Valleyfield, le tout selon les termes et conditions de la correspondance datée du 25 septembre 2020.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document lié à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été adressée aux administrateurs au cours de la dernière période.

2020-12-63 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Miguel Lemieux
Appuyé par M. Pierre-Paul Routhier
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h35.

ADOPTÉE

Sylvain Payant
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim